[Français]

LA DATE DE LA RECONNAISSANCE DU NOUVEAU
GOUVERNEMENT DE L'ANGOLA

M. Claude-André Lachance (Lafontaine-Rosemont): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Pourrait-il dire à la Chambre si la présence de troupes cubaines de choc en Angola constitue un obstacle majeur à la reconnaissance du gouvernement de la République populaire d'Angola, et dans la négative, le ministre annoncerat-il bientôt cette reconnaissance, puisque le MPLA contrôle plus de 80 p. 100 du territoire et que plusieurs pays de l'Europe occidentale ont déjà annoncé leur intention de le faire?

[Traduction]

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'espère pouvoir faire une déclaration à ce sujet d'ici un jour ou deux.

LES POSTES

LE RÉTABLISSEMENT DES DROITS SYNDICAUX DES POSTIERS DE TORONTO—L'INCIDENCE SUR LE CAS DES EMPLOYÉS SUSPENDUS À OTTAWA

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. Étant donné l'injonction provisoire que le juge John O'Driscoll de la Cour suprême de l'Ontario a accordée vendredi dernier afin d'empêcher le bureau du Syndicat des postiers du Canada de faire fi du droit des membres du syndicat qui ont traversé le piquet au cours de la grève de l'automne dernier d'assister à une réunion syndicale dimanche dernier, et afin aussi de rétablir le droit de vote des membres suspendus et d'accepter des postes de dirigeants syndicaux, le ministre voudrait-il dire à la Chambre si cette injonction protège également les droits des 170 membres de la section locale d'Ottawa qui se trouvent dans la même situation?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas au juste à quels groupes la décision du juge s'applique. Ce qu'il a dit correspond en substance à ce que j'ai déclaré tantôt à la Chambre, c'est-à-dire que le syndicat a une constitution, que cette constitution décrit la méthode à suivre pour suspendre une personne et qu'à son avis cette méthode n'avait pas été suivie. Le juge a donc accordé une injonction provisoire qui doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que chaque personne suspendue ait eu l'occasion de plaider sa cause. Le juge a accordé l'injonction après avoir bien évalué la situation des postiers de Toronto.

J'ai demandé à mes fonctionnaires qui sont au courant de la situation si toutes les personnes suspendues, dans chacune des sections locales au Canada, auront besoin qu'on prenne une mesure semblable. J'espère que le Congrès du travail du Canada, l'organisme responsable dans le domaine du travail au pays, examinera attentivement cette décision du juge pour voir si, à son avis, il n'est pas temps de laisser pénétrer un peu de démocratie dans le mouve-

Questions orales

ment syndical afin qu'il ne soit pas toujours assujetti à une pression publique négative.

RADIO-CANADA

LA RADIODIFFUSION DU CONGRÈS DU PARTI CONSERVATEUR

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Le ministre communiquera-t-il avec les services radio de la Société Radio-Canada pour savoir si oui ou non ils ont décidé de ne pas commencer la radiodiffusion du congrès du parti conservateur, qui se tiendra au Colisée d'Ottawa, dimanche prochain, avant 4 heures de l'aprèsmidi, plutôt qu'au début du vote, comme ce fut le cas lors du congrès du Nouveau parti démocratique et, en 1968, lors de celui du propre parti du ministre, le parti libéral? Ou devrons-nous accepter encore d'être boudés par la radio de Radio-Canada, comme ce fut manifestement le cas lors de la compagne électorale de 1974?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je vais certainement me renseigner de la part du député.

LA MAIN-D'ŒUVRE

L'AFFECTATION DE FONCTIONNAIRES DES SERVICES PROVINCIAUX D'ASSISTANCE SOCIALE À CERTAINS BUREAUX DE LA MAIN-D'ŒUVRE—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais adresser ma question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. La province de l'Ontario ayant décidé dernièrement de donner la priorité au travail plutôt qu'à l'assistance sociale, elle a affecté des fonctionnaires de l'assistance sociale à divers bureaux de la Main-d'œuvre dans toute la province pour aider les assistés sociaux à se procurer un emploi et pour s'assurer qu'ils acceptent bien les emplois offerts. Cette mesure aura certainement des conséquences sur le taux de chômage et sur le nombre d'emplois à pourvoir. Je voudrais demander au ministre s'il s'est mis d'accord avec son homologue ontarien pour adopter des mesures permettant aux bénéficiaires de l'assistance sociale de trouver du travail et, ce qui est encore plus important, pour s'assurer qu'il acceptent le travail qui leur est proposé. Dans l'affirmative, le ministre peut-il nous donner de plus amples détails ou fera-t-il une déclaration à ce sujet très prochainement?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de faire une déclaration, mais je serai heureux d'entrer dans les détails quand le comité sera saisi de mes prévisions budgétaires dans un avenir pas trop lointain. Il s'agit, à mon avis, d'une entente encourageante de collaboration entre mon ministère et l'Ontario. Nous avons en effet eu des entretiens similaires avec d'autres provinces—la Colombie-Britannique et le Nouveau-Brunswick—et j'estime qu'il s'agit d'une mesure progressiste visant à fournir des services de bien-être social et de consultation en matière de placement de même que, dans certains cas, des cours de formation, etc.